

INGRANDES SUR LOIRE

12 ET 13 SEPTEMBRE 1792

PASSAGE D'UN CONVOI DE PRETRES DEPORTES EN ESPAGNE

Par Jean MENAGER

Passage d'un convoi de prêtres réfractaires déportés en Espagne

Deux prêtres dont les noms sont malheureusement perdus ont écrit le récit de leur déportation, notamment du parcours d'Angers à Paimboeuf. Ces textes ont été publiés par le Chanoine UZUREAU dans « l'Anjou Historique » n°14 année 1913-1914 pages 262 et 623. Seule la partie de ces récits intéressant Ingrandes est ci-dessous reproduite.

« Le mercredi 12 septembre 1792, 264 ecclésiastiques angevins internés au séminaire d'Angers rejoignirent sur la route de Nantes les 144 ecclésiastiques manceaux logés depuis 10 ou 11 jours au Château d'Angers.

En tout, 408 prêtres, autant de gardes nationales, gendarmerie ou officiers et commandant y compris les conducteurs des charrettes ou voitures, nous étions environ 900, 60 à 70 charrettes et voitures. Des deux côtés, il y avait un cordon des gardes nationales. Les tambours annonçaient la marche et quand il fallait faire halte, ils l'annonçaient de même.

Les 264 prêtres furent embarqués à Paimboeuf le 21 septembre 1792 sur la Didon et sur le Français mais on ne put mettre à la voile par suite de la tempête que le 2 octobre. Les premiers arrivèrent le 11 octobre à Santander.

Le 22 octobre du même mois un exilé écrivait de Santander.

« Vous savez notre départ d'Angers. La corde qui m'a lié m'est précieuse. Je la garde bien soigneusement. Je l'ai portée jusqu'à quatre lieues de Nantes.

Notre première course fut jusqu'à Saint Georges sur Loire où nous fûmes déposés dans le cloître des Chanoines Réguliers. On nous donna du pain et du vin ; c'est le lieu où nous avons été le mieux traité.

A trois heures du même jour, nous partîmes pour nous rendre à Ingrandes où nous arrivâmes à 7 heures et demie. La route de traverse à Ingrandes fut bien pénible pour les gens âgés et dont la vue était mauvaise. Arrivés dans la ville que nous traversâmes à la clarté des flambeaux, on nous entassa les uns sur les autres dans les ci-devant greniers à sel qui n'ont de jour que par deux fenêtres de deux pieds carrés. Dans le lieu où je fus placé, nous étions 190. Il était près de huit heures lorsque nous entrâmes ; à dix heures, je n'avais pas encore trouvé où m'asseoir. On ne nous avait offert ni pain, ni vin. A chaque instant, il en tombait d'évanouis de faiblesse, de fatigue et par défaut d'air. En vain réclamions nous d'en diminuer le nombre, ce n'était pas à des hommes que nous avions à faire. Si la Municipalité et la Garde Nationale d'Ingrandes eussent été les maîtres, notre sort eut été bien adouci ; ils nous servaient cependant de gardiens et de sentinelles, mais nos satellites angevins étaient presque toujours aux postes. Ils profitèrent cependant d'un moment de leur absence pour en conduire dans l'église ; j'eus le bonheur d'être de ce nombre, un plus long séjour m'eut donné la mort. Ils en menaient une seconde bande du même nombre lorsque le Sieur FARDEAU d'heureuse

mémoire les rencontra dans le chemin de l'église. Il prodigua des blasphèmes et malgré la représentation de la Garde Nationale d'Ingrandes, il fallut qu'ils rentrassent au grenier à sel dont on les avait tirés. Les gardes d'Ingrandes prièrent mes confrères de prendre patience et leurs promirent que sitôt les gardes nationaux d'Angers seraient couchés, ils les tireraient de leur affreux séjour, ce qu'ils exécutèrent à minuit. Ils en firent sortir quarante et firent provisoirement apporter de la paille dans l'église ; nous y avions un corps de garde. Nous ne pouvons trop nous louer des égards et des attentions tant des officiers que des gardes qui le composaient ; nous n'y manquâmes de rien, tandis que nos confrères détenus dans le grenier à sel n'eurent que du pain et du vin, les officiers angevins s'opposant à ce qu'on leur portât rien d'autre.

Le lendemain à sept heures, nous partîmes pour Ancenis où nous arrivâmes d'une seule traite etc... (L'hébergement à Ancenis fut atroce : insultes de la populace, internement rigoureux, c'est le moins que l'on puisse dire dans l'église).

Autre récit :

« De là (Saint Georges), nous allâmes coucher à Ingrandes. Il était nuit quand nous quittâmes la grande route où nous laissâmes nos voitures. Le chemin n'était pas commode pour descendre à la ville, comme nous n'allions pas vite, on nous touchait à coups de bâtons et de fusils. Rendus à la ville, on nous logea 81 dans une écurie qui ci-devant était un grenier à sel de Bretagne. Les murailles étaient encore pénétrées de sel qui échauffé par nos haleines, fondait et tombait sur ceux qui touchaient ces murailles, de manière que nous crûmes qu'il tombait de l'eau sur nous. Pour souper, on nous donna pour deux, environ une livre de pain tout sec et une bouteille de vin. Tant que nous fûmes debout, notre appartement était assez grand, mais quand il fut question de nous coucher, il fallut en partie sortir dehors, au moins trente qu'on mena se coucher dans un autre appartement que le nôtre. Nos lits tous égaux, c'était de la paille, c'est tout dire. Pour satisfaire à ses besoins, chacun faisait comme il pouvait dans le coin de son lit et personne ne disait rien ; il est vrai que pour observer la bienséance, la chandelle n'éclairait pas bien. Le matin quand le jour nous éclaira, ceux qui voulaient faire leur cas, priaient leurs voisins de se tourner debout devant eux, mais cela n'empêchait pas le fumet de monter au nez.

Le jeudi 13 septembre après avoir mangé chacun un petit morceau de pain sec et bu chacun deux verres de vin, nous partîmes d'Ingrandes tambour battant à la face de tout le public, sans recevoir aucune injure, pour nous rendre aux auberges de la grande route où étaient nos voitures. Etant arrivés là, on fit l'appel, après lequel nous montâmes dans nos voitures, ensuite la marche générale fut annoncée par le tambour. Près de là, nous trouvâmes le bourg de Montrelais etc... ».

Extrait de la Notice sur l'Abbaye de Saint Georges sur Loire par Monsieur LEMESLE, secrétaire de mairie, éditée chez C. GRASSIN Angers 1910 :

« Les cloîtres de l'Abbaye de Saint Georges abritèrent 408 ecclésiastiques partant pour l'exil en Espagne. Ils furent bien reçus à Saint Georges et bien traités. Les dépenses faites pour eux furent de 198 bouteilles de vin, chaque prêtre ayant à sa disposition une chopine de vin blanc et du pain à discrétion, le vin étant à 12 sols la bouteille.

Au citoyen LEMEE J. aubergiste à Saint Georges pour le dîner des trois commissaires y compris les domestiques 14 livres. (Nos républicains avaient conservé de bonnes habitudes bourgeoises quant au service). Voir état civil d'Ingrandes au 28 octobre 1793 identification du corps de Jacques LEROY surnommé DUVERGER administrateur du Département de Maine et Loire, tué à La Riottière par les Vendéens le 20 octobre précédent par ses deux domestiques.

Quel fut le sort des prêtres déportés en Espagne ?

André LATREILLE dans son livre l'Eglise Catholique et la Révolution Française nous renseigne à ce sujet.

Dans ce pays, les ecclésiastiques français furent accueillis avec les démonstrations dues à des confesseurs de la foi. Ils allaient y passer huit années et parfois plus sans que leur séjour fût jamais troublé, même lorsque le Roi catholique renversant sa politique, devint en 1795 l'allié de la République. Le haut clergé justifia la réputation de munificence de l'hospitalité espagnole : du plus riche au plus modeste, du cardinal archevêque de Tolède, François Antoine LORENZANA, jusqu'à l'évêque d'Orense en Galicie, Pierre de QUEVEDO, les chefs du diocèse rivalisèrent de générosité. Mais bien des préventions gâtèrent cet accueil, surtout dans le bas clergé et les religieux. Elles se rencontrèrent avec les soupçons des cercles politiques. Le Roi Charles IV tremblait toujours que sous l'habit français ne s'introduisent des agents de la propagande révolutionnaire. En novembre 1792, une ordonnance royale interdit aux Français d'exercer aucune fonction ecclésiastique en dehors de leur messe, ni de s'adonner à aucune sorte d'enseignement public ou privé. Après la disgrâce de d'ARANDA, ces prescriptions tombèrent en désuétude. Mais les immigrés souffrirent de la défiance qu'elle exprimait et des réticences des milieux catholiques, dont ils sentaient le niveau intellectuel et moral très inférieur à celui de leur pays. A la longue, l'exil pèsera cruellement à ceux qui y seront rivaux dans la péninsule.

Note personnelle

Il est vraisemblable sinon même certain que parmi les prêtres déportés se trouvait André BLANVILLAIN né à Saint Jean de la Croix le 27 septembre 1753, nommé vicaire à Ingrandes quelques années avant la Révolution qui n'était autre que le neveu du curé Jean-Baptiste BLANVILLAIN. Quoique ayant refusé le serment (avant ou après ?), il est nommé curé constitutionnel d'Ingrandes, élu par les électeurs Ingrandais. Il refuse. Les registres d'état civil contiennent des actes signés des BLANVILLAIN jusqu'au 4 avril 1791. Quoiqu'il en soit et en fin de compte, il est bien réfractaire et figure sur les listes d'appel le 17 février 1792. Il est déporté le 12 septembre 1792 en Espagne. Réclamé par une pétition de ses anciens paroissiens en l'An VII, il est dirigé par Monsieur MEILLOC, qui remplit au moins au titre officieux, les fonctions de Vicaire Général, sur Ingrandes en 1801. L'abbé BLANVILLAIN rouvra l'église au culte le jour de la Pentecôte 1801. Il sera nommé desservant d'Ingrandes le 16 décembre 1802 (Concordat) et donnera sa démission en juin 1813. Il prendra sa retraite à Ingrandes comme prêtre habitué où il mourra en janvier 1837.